



RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES

EXERCICE 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Nom du représentant de Forez-Est communauté de communes

Monsieur Robert Flamand (administrateur)

Contexte

Conformément à l'article L. 1524-5¹ du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant le Conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole par les membres du conseil d'administration de la société représentant la collectivité au sein de la SPL Cap Métropole.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de s'assurer que la SPL Crématorium de Montmartre agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Ce rapport contribue également au contrôle analogue de la SPL Crématorium de Montmartre tel que défini par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts de la société.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
012 200065894 20040207 20240020703-DE
Réception par le préfet : 09/02/2024

Table des matières

I. PRESENTATION DE L'EPL	4
I.1 Informations générales.....	4
I.2 Historique.....	4
I.3 Objet social.....	4
I.4 Domaines d'activité.....	5
I.5 Répartition du capital social.....	5
I.6 La gouvernance.....	5
II. LA COMPOSITION DU COMITE D'AUDIT AU 31 DECEMBRE 2022 EST LA SUIVANTE :	7
II.1 Activité opérationnelle de l'année écoulée et situation financière de l'Epl.....	7
II.2 Situation financière du Crématorium de Montmartre.....	7
II.3 Présentation du chiffre d'affaires.....	9
III. ETAT DES RELATIONS ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET SPL CREMATORIUM DE MONTMARTRE	10
III.1 Etat des prises de participation.....	10
IV. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNEE	10
IV.1 Evolutions statutaires.....	10
IV.2 Evolutions de l'actionariat.....	11
IV.3 Historique des 5 dernières années.....	11
IV.4 Réunions du Conseil d'administration.....	12
IV.5 Réunions de l'Assemblée générale.....	12
IV.6 Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité actionnaire, mandataires sociaux.....	12
IV.7 Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société.....	12
V. ANNEXES	17

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

I. Présentation de l'Epl

I.1 Informations générales

DENOMINATION	Crématorium de Montmartre
DATE DE CREATION	29/12/2016
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	43 Rue Alfred Colombet 42 100 Saint-Etienne
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	Société anonyme à Conseil d'administration
NOM DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Monsieur Gilles Artigues
NOM DU DIRECTEUR GENERAL	Madame Caroline Barge
COMMISSAIRE AUX COMPTES	Cabinet MDCA désigné par l'AG du 23 juin 2023
NOMBRE DE SALARIES AU 31/12/2022	0

I.2 Historique

2016

La SPL Crématorium de Montmartre est créé à l'initiative de 4 EPCI : la communauté urbaine de Saint Etienne Métropole, la communauté d'Agglomération de Loire-Forez, la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron à Chalencon et la Communauté de Communes du pays de Saint-Galmier.

La volonté initiale était notamment de répondre à la demande croissante de crémations et de remplacer le crématorium de Côte Chaude situé à Saint-Etienne, devenu obsolète.

2018

Des modifications de dénomination ont eu lieu au niveau des EPCI actionnaires : La Communauté d'Agglomération Loire Forez devient Loire Forez Agglomération, la Communauté de Communes de Forez Est se substitue à la Communauté de Communes du pays de Saint-Galmier et les Communautés de Communes des Marches du Velay et Rochebaron à Chalencon fusionnent pour constituer la Communauté de Communes des Marches du Velay- Rochebaron. La communauté urbaine Saint-Etienne Métropole devient une métropole. Le capital de la SPL est augmenté de 420 000 € par apport en nature du terrain par Saint Etienne Métropole passant de 2 500 000 € à 2 920 000 €.

Décembre 2018

Le Crématorium de Montmartre est inauguré le 8 décembre 2018. La première crémation a lieu le 10 décembre 2018 à 10 heures.

I.3 Objet social

« La société a pour objet :

- la construction d'un crématorium situé à Saint-Etienne,
- l'exploitation de ce crématorium directement ou par délégation à un tiers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire

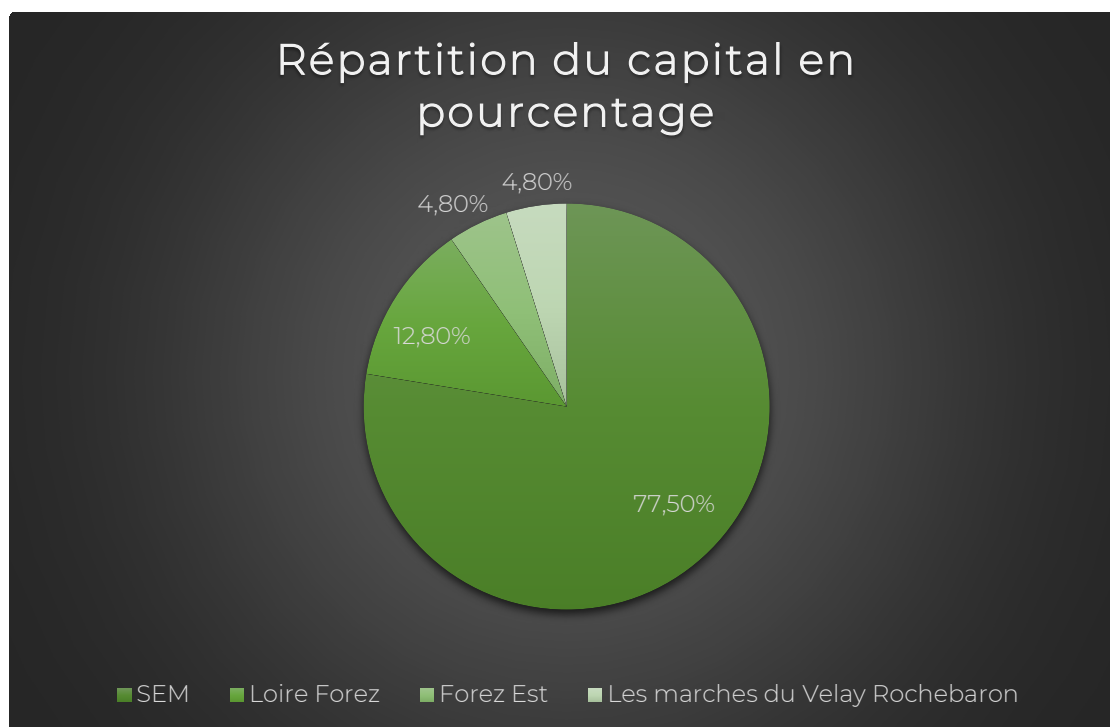
I.4 Domaines d'activité

Les domaines d'activités de la SPL se regroupent autour de l'activité funéraire de crémation :

- accueil des familles et cérémonies d'hommage
- crémation des défunts
- remise des urnes avec ou sans dispersion des cendres au jardin du souvenir
- crémation des pièces anatomiques en provenance des hôpitaux
- crémation des reliquaires suite aux reprises administratives des cimetières

I.5 Répartition du capital social

L'actionnariat de la SPL Crématorium de Montmartre se répartit ainsi entre les différents EPCI :



I.6 La gouvernance

Organisation de la gouvernance

Le Conseil d'administration du 6 octobre 2020 a désigné SAINT ETIENNE METROPOLE représenté par Monsieur Gilles ARTIGUES en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Le Conseil d'administration

Le tableau ci-après récapitule la liste des administrateurs au 31 décembre 2022 :

Actionnaires	Administrateurs	Représentants CA	Représentant AG
SAINT-ETIENNE METROPOLE	7	Gilles ARTIGUES Jean-Luc BASSON Nora BERROUKECHE Kamel BOUCHOU David FARA Christian JULIEN Julien VASSAL	Gilles ARTIGUES
LOIRE FOREZ	2	François MATHEVET Patrick ROMESTAING	Patrick ROMESTAING
FOREZ EST	1	Robert FLAMAND	Robert FLAMAND
MARCHES DU VELAY - ROCHEBARON	1	Xavier DELPY	Xavier DEPLY
Total	11		

Le Comité d'audit

L'article 22 des statuts de la société prévoit l'institution d'un Comité d'audit, dont le fonctionnement est régi par la « Charte de contrôle analogue ». Le Comité d'audit a vocation à garantir la permanence du contrôle des personnes publiques actionnaires sur la société.

« Ce comité d'audit est composé des membres de droit :

- 1 membre représentant Saint-Etienne Métropole
- 1 membre représentant Loire Forez
- 1 membre représentant Forez Est
- 1 membre représentant les Marches du Velay-Rochebaron

Chaque représentant au Comité d'Audit pourra se faire assister par son Directeur Général des Services ou toute autre personne mandatée par celui-ci ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

II. La composition du comité d'audit au 31 décembre 2022 est la suivante :

Représentant de Loire Forez Président du Comité d'Audit	François MATHEVET
Représentant de SAINT-ETIENNE METROPOLE	Jean-Luc BASSON
Représentant de FOREZ-EST	Robert Flamand
Représentant des Marches du Velay-Rochebaron	Xavier Delpy

II.1 Activité opérationnelle de l'année écoulée et situation financière de l'EpI

Activité opérationnelle :

Le nombre de crémations effectuées en 2022 a augmenté de 13% environ par rapport à 2021 et 2020 (années marquées par l'épidémie de COVID 19). Cette forte activité est due au maintien des parts de marchés acquises en 2019, à l'élargissement de la zone de chalandise (ouest lyonnais, ouest de l'Ardèche et secteur de Givors notamment), ainsi qu'à la hausse du taux de crémation principalement dans les grandes villes.

Les ventes de prestations annexes ont légèrement progressé également notamment les locations de salles de convivialité par exemple qui passent de 9% en 2021 à 12% en 2022.

Nous notons également une augmentation des ventes des prestations des Maîtres de cérémonie, la qualité de la prestation rendue par les collaborateurs amenant certaines pompes funèbres à nous confier de plus en plus l'accompagnement de leurs familles.

Principaux événements de l'année 2022

L'activité 2022 reste soutenue et en progression. Le taux de crémation continue d'augmenter et la SPL a su maintenir et développer ses parts de marché sur les secteurs de la Loire et la Haute-Loire et dans les départements limitrophes. Le nombre de crémations réalisées en 2022 est de 3061 soit 359 crémations de plus qu'en 2021 (soit environ + 13%), 200 reliquaires de reprises administratives et 136 reliquaires de pièces anatomiques.

Concernant l'équipement, aucun dysfonctionnement n'est à signaler, les maintenances étant réalisées régulièrement.

II.2 Situation financière du Crématorium de Montmartre

L'article D.1524-7 du CGCT précise que le présent rapport doit mentionner la situation financière de la société, rappelant les montants du chiffre d'affaires, des produits et charges d'exploitation, dont les charges salariales, les bénéfices ou pertes de l'exercice, des capitaux propres, du bilan, de la situation de trésorerie et du niveau d'endettement.

Le bilan simplifié et le compte de résultat sont ci-après précisés :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

Bilan simplifié

ACTIF	2022	2021	2020
Frais d'établissement	5 161	10 376	17 299
Terrains	420 000	420 000	420 000
Constructions	5 014 374	5 411 750	5 805 076
Autres immobilisations corporelles	46 961	51 745	49 030
Autres immobilisations foncières	262	262	262
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 486 758	5 894 134	6 291 667
Clients et comptes rattachés	329 559	313 085	245 879
Autres créances	42 570	20 976	41 657
Disponibilités	1 620 619	1 242 732	1 176 039
Charges constatées d'avance	6 025	5 139	3 224
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 998 773	1 581 933	1 466 799
TOTAL GENERAL	7 485 531	7 476 067	7 758 466

PASSIF	2022	2021	2020
Capital	2 920 000	2 920 000	2 920 000
Réserve Légale	8 699	3 124	0
Autres réserves	165 294	59 360	0
Report à nouveau			-110 064
Résultat de l'exercice	255 793	111 509	172 548
Total capitaux propres	3 349 786	3 093 993	2 982 484
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 823 950	4 190 971	4 408 427
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 693	116 493	250 713
Dettes fiscales et sociales	112 936	69 737	95 766
Autre dettes	9 165	4 872	170
Produits constatés d'avance			20 906
Total Dettes	4 135 745	4 382 073	4 775 982
TOTAL PASSIF	7 485 531	7 476 067	7 758 466

Compte de résultat simplifié :

PRODUITS	2022	2021	2020
Produits d'exploitation	1 602 719	1 373 808	1 356 340
Dont Chiffre d'affaires	1 590 991	1 349 849	1 350 523
Produits financiers	2 401	150	0
Produits exceptionnels	31 399	30 418	29 370
Total des produits	1 602 719	1 373 808	1 356 340

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240207-20240020702-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

CHARGES	2022	2021	2020
Charges d'exploitation	1 220 021	1 114 856	1 078 825
Dont charges salariales	70 920	68 066	68 489
Charges financières	48 745	112 500	85 121
Charges exceptionnelles	35 393	34 337	31 886
Participation des salariés	0	0	0
Impôt sur les bénéficiaires	76 568	31 174	17 331
Total des charges	1 380 727	1 292 867	1 213 163
Résultat de l'exercice	255 793	111 509	172 548

Pour 2022, le résultat net après impôt s'élève à 255 793 €.

Ce résultat positif s'explique par :

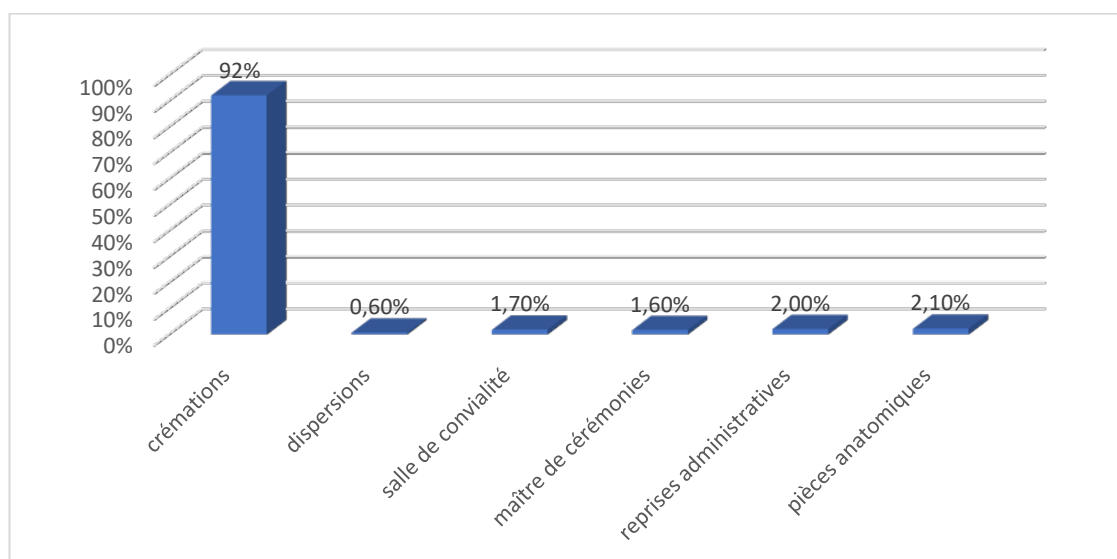
- La poursuite d'une forte activité opérationnelle
- Des coûts maîtrisés, notamment pour les principales charges (fluides, marché d'exploitation)
- Peu de travaux de maintenance ont été réalisés sur les appareils de crémation. Ces travaux assez onéreux sont à prendre en compte pour les prochaines années

En 2021, le résultat net était de 111,5 K€ contre 172,5K€ en 2020. Cette baisse de résultat s'explique par l'impact des charges financières et notamment l'impact de l'indemnité de résiliation anticipée suite aux renégociations des emprunts. On peut observer la baisse conséquente des intérêts financiers dès 2022.

Conformément à la loi, les résidus métalliques issus des crémations sont collectés par des entreprises spécialisées dans le retraitement des déchets métalliques qui les trient et les valorisent. Cette valorisation génère des revenus financiers que les entreprises de retraitement reversent aux crématoriums. Cette année, pour la SPL, le produit s'établit à 28 874 €, somme intégralement reversée à des associations des territoires de chaque EPCI.

II.3 Présentation du chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par services :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Annulé certifié préfectoral

Réception par le préfet : 09/02/2024

Les observations suivantes peuvent être formulées sur la répartition du Chiffre d'affaires du Crématorium de Montmartre :

- Le chiffre d'affaires est principalement généré par les crémations (près de 92%).
- Les prestations des maîtres de cérémonies et des locations des salles de convivialité restent accessoires en termes de chiffre d'affaires avec près de 3.3% mais participent à la qualité de service rendu.

Perspectives de développement

Un budget prévisionnel a été présenté lors du conseil d'administration du 16 décembre 2022. L'activité devrait se maintenir en 2023. Une augmentation des tarifs a été décidée pour 2023 à hauteur de 3.5 %.

Au niveau des charges, plusieurs facteurs sont susceptibles de les faire évoluer :

- fluides notamment gaz : en raison d'un contrat qui perdurera jusqu' fin 2024, il devrait peu évoluer malgré le contexte inflationniste. Cependant à partir de 2025, le coût des fluides va fortement augmenter.
- Exploitant du crématorium : l'exploitation a été confiée à un tiers dont le marché sera renouvelé en octobre 2023. Le cahier des charges est en cours de finalisation pour un lancement des consultations en avril 2023.
- des travaux d'entretien courant seront à prévoir sur les appareils de crémation.

III. Etat des relations entre SAINT-ETIENNE METROPOLE et SPL CREMATORIUM DE MONTMARTRE

Pour rappel, Saint Etienne Métropole a confié la construction et la gestion du Crématorium de Montmartre par le biais d'un contrat de délégation de service public à la SPL au même titre que les autres EPCI actionnaires.

III.1 Etat des prises de participation

La SPL Crématorium de Montmartre ne dispose pas de participations, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique.

IV. Evolutions statutaires et de l'actionnariat intervenues dans l'année

IV.1 Evolutions statutaires

Présentation des modifications statutaires intervenues durant l'année 2022

Aucune

Présentation des modifications statutaires intervenues depuis le début d'année 2023

Aucune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 042-200065894-20240207-20240020702-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 09/02/2024

Historique des 5 dernières années

- Il a été décidé lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2018 de modifier les statuts de la SPL Crématorium de Montmartre afin d'amender :
L'article 7 « *apports* » en décidant d'augmenter le capital social d'une somme de quatre cent vingt mille euros (420 000€) au moyen de l'apport consenti par Saint-Etienne Métropole d'un terrain de 11 000 m² environ, situé à Saint-Etienne (42100) au 43 rue Alfred Colombet. En rémunération de cet apport il a été attribué à Saint-Etienne Métropole 42 000 actions de 10 euros chacune.
- Il a été décidé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2019 de modifier les statuts de la SPL Crématorium de Montmartre afin d'amender :
l'article 4 « *Siège social* » en décidant de transférer le siège social du 2 avenue Grüner 42000 SAINT-ETIENNE au 43 rue Alfred Colombet 42100 SAINT-ETIENNE

IV.2 Evolutions de l'actionariat

Aucune.

IV.3 Historique des 5 dernières années

Depuis la création de la SPL, le nombre d'actionnaires n'a pas évolué. Seuls des changements de dénomination des EPCI et la fusion de 2 communautés de communes ont eu lieu.

BILAN DE GOUVERNANCE



Gilles Artigues, Président du Conseil d'Administration :

« L'esprit des fondateurs de la SPL crématorium Montmartre est respecté avec la volonté d'associer pleinement les 4 structures intercommunales aux décisions importantes qui concernent la gestion et la réflexion prospective de l'équipement. Le comité d'audit se réunit, comme le prévoient nos statuts, en amont du conseil d'administration convoqué au moins trois fois par an. Les débats et échanges sont constructifs et se concluent, de manière démocratique, par des votes. Les relations entre les administrateurs et la directrice générale sont régulières, complémentaires et surtout confiantes. Tous remplissent leur rôle, suivant les compétences dévolues à chacun. Le crématorium de Montmartre répond parfaitement, 5 ans après son ouverture, à la demande croissante, au choix important de la crémation, avec, pour nous, le souci de réduire les délais et les coûts, dans l'intérêt des familles ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024

IV.4 Réunions du Conseil d'administration

DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	TAUX DE REPRESENTATION
17 mars 2022	55%	100%
23 juin 2022	80%	90%
6 octobre 2022	73%	90%
16 décembre 2022	64%	90%
Total : 4	68%	92.50%

IV.5 Réunions de l'Assemblée générale

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE
23 juin 2022	4 présents
Total : 1	100%

IV.6 Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité actionnaire, mandataires sociaux

Aucun élément de rémunération fixe, variable ou exceptionnel ainsi qu'aucun avantage en nature n'a été accordé aux représentants de la collectivité territoriale, mandataires sociaux.

Pour rappel, lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 juin 2022, le Conseil d'administration a accordé une enveloppe annuelle maximum de 5 000 € pour les frais de mission, déplacement et réception que le Président engagera dans l'intérêt et pour les besoins de la SPL Crématorium de Montmartre ». Pour information, en 2022 cette enveloppe a été utilisée à hauteur de 3 370 € par le Président, essentiellement pour sa participation au Congrès des Entreprises Publiques Locales à Tours (frais de congrès, déplacement, hébergement...), mais également pour honorer des rendez-vous avec des partenaires de la SPL.

IV.7 Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

Principaux risques et incertitudes

Sur le plan financier, la forte hausse des prix de l'énergie (électricité et gaz) est à prendre en compte. Ces augmentations impacteront le compte de résultat des exercices 2023 pour l'électricité et 2023 pour le gaz et nécessitent une forte vigilance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20240207-20240020702-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/02/2024

Compte tenu de la forte activité, des travaux importants seront nécessaires sur les appareils de crémation au cours de l'exercice 2024.

Concernant l'activité, le taux de crémation augmente chaque année et devrait continuer de croître dans les prochaines années. Le risque se situe donc dans la possible saturation du site de Montmartre.

Le Conseil d'Administration a engagé une réflexion sur les évolutions à anticiper de son outil compte tenu du nombre de crémation annuel qui se rapproche de ses capacités maximales ainsi qu'en raison de la progression du taux de crémation attendu à moyen terme.

Contrôle analogue

Le contrôle analogue est défini par la jurisprudence européenne comme un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.

Lors de la création de la SPL Crématorium de Montmartre, il a été nécessaire de définir les modalités de mise en œuvre du « contrôle analogue » entre la SPL et ses actionnaires. Un Comité d'Audit ayant pour vocation d'intervenir dans le cadre de ce contrôle a été créé.

Le Comité d'audit se réunit systématiquement en préalable à chaque Conseil d'administration. Il s'est tenu ainsi aux dates suivantes :

- 11 mars 2022
- 16 juin 2022
- 4 octobre 2022
- 1^{er} décembre 2022

L'article 30 des statuts de la SPL Crématorium de Montmartre précise qu'un contrôle analogue doit être exercé par les collectivités actionnaires. « *Les représentants des collectivités membres déterminent les orientations de l'activité de la société, en fonction des stratégies définies par les collectivités territoriales actionnaires, et veillent à leur mise en œuvre.* »

Le contrôle est opéré à plusieurs niveaux :

- Par le Comité d'audit et le Conseil d'administration lors des différentes réunions.
- Par les EPCI actionnaires au nombre de 4 à ce jour. Les statuts prévoient (article 31) que « *les représentants des collectivités territoriales et/ou de leurs groupements doivent présenter au minimum une fois par an aux collectivités ou groupements dont ils sont mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société et portant notamment sur les modifications des statuts qui ont pu intervenir. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.* »

V. ANNEXES

- Rapport de Gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale – Exercice 2022
- Etats financiers 2022
- Rapports de la commissaire aux comptes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240207-20240020702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024